

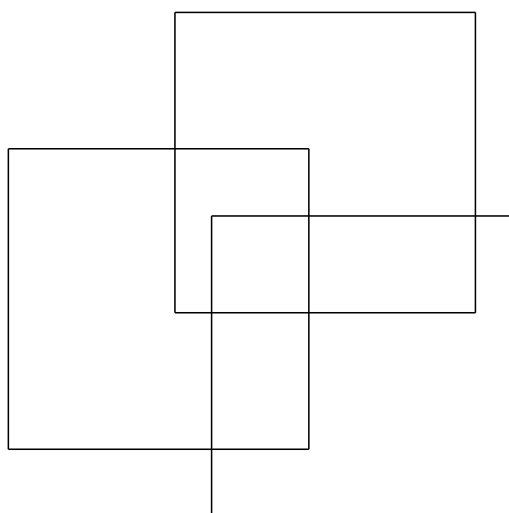


Bureau
international
du Travail

Genève

La parité à la Conférence internationale du Travail

**Statistiques sur la représentation
des femmes et des hommes à la CIT ***
(2009-2015)



Genève, 2015

Département
des conditions
de travail
et de l'égalité

* Statistiques gracieusement fournies par le Département des relations, des réunions et des documents officiels (RELMEETINGS).

Préface

La résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent, adoptée par la Conférence internationale du Travail (CIT), en juin 2009, invite l'OIT à «... améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux, dans toutes les réunions de l'OIT – y compris les séances du Conseil d'administration et la Conférence internationale du Travail». L'Organisation des Nations Unies (ONU) a fixé l'objectif de 30 pour cent de femmes dans les postes de direction, et la résolution 58/142 de l'Assemblée générale du 10 février 2004 demande instamment aux membres «de promouvoir l'équilibre entre les sexes dans les délégations qui les représentent aux réunions et conférences organisées par les Nations Unies et autres organisations et organismes internationaux». En 2009, dans son discours de clôture de la CIT, le Directeur général du BIT a mis les délégations des Etats Membres au défi d'atteindre l'objectif de 35 pour cent de femmes en leur sein en 2010.

En 2015, la Commission de vérification des pouvoirs de la CIT a noté que l'objectif de 30 pour cent de femmes dans les positions de leadership avait été atteint pour la première fois dans l'histoire de la Conférence. Cependant, du fait de la répartition inégale des femmes dans chaque groupe ou fonction des délégations, la commission a conclu que, malgré l'augmentation globale de la participation des femmes à la CIT, les Etats membres n'avaient toujours pas atteint la cible de 30 pour cent de femmes dans tous les postes de direction et de prise de décision. La commission a appelé les électeurs de tous les Etats Membres à soutenir leurs efforts pour augmenter la représentation des femmes dans leurs délégations respectives aux futures réunions de l'OIT, en particulier en ce qui concerne la nomination de femmes dans des positions de direction, afin de parvenir à une représentation égale.

Les tableaux et graphiques qui suivent présentent les pourcentages pour 2015, à partir des chiffres officiels suivants: 887 femmes et 2 049 hommes ont participé à la Conférence. Au total, 512 femmes représentaient leur gouvernement dont 28 femmes ministres, 199 femmes représentant une organisation de travailleurs et 176 femmes représentant une organisation d'employeurs. Le groupe des délégués gouvernementaux a enregistré la plus forte participation des femmes avec 35,9 pour cent, suivi par celui des employeurs avec 26,4 pour cent, et des travailleurs avec 23,7 pour cent. Concernant les régions, l'Europe détient la meilleure représentation avec 38,3 pour cent de femmes, les Amériques suivant de près avec 34,1 pour cent, alors que les Etats arabes avaient la plus faible représentation de femmes avec 18,8 pour cent, non loin derrière l'Afrique, affichant 24,5 pour cent. En plus de ces pourcentages généraux, les tableaux et graphiques présentent une ventilation plus détaillée des données. Dix délégations gouvernementales présentes en 2015 ne comptaient aucune femme (y compris dans la catégorie des ministres), ce qui était une augmentation par rapport à 2014. En excluant les ministres, il n'y avait aucune femme dans 12 des délégations gouvernementales présentes.

À la demande du Conseil d'administration du BIT, en octobre 2014, le Directeur général a envoyé une lettre de rappel aux Etats Membres qui n'avaient pas atteint l'objectif minimum de 30 pour cent de participation des femmes dans les délégations à la session de la CIT en 2014. Dans cette lettre, le Directeur général priait ces gouvernements de fournir des informations sur les raisons de la faible proportion de femmes, ainsi que sur les mesures prises ou envisagées pour augmenter la proportion de femmes dans les délégations tripartites à la session de juin 2015 de la CIT, en vue de parvenir à la parité entre femmes et hommes.

Nous tenons à remercier ceux et celles du Département des services des relations, réunions et documents du BIT et du bureau du Conseiller juridique du BIT qui ont rendu possible le suivi de ces données chaque année depuis 2001.

Shauna Olney
Cheffe

Service des questions de genre, de l'égalité et de la diversité

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	iii
Tableau 1. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) <i>par poste et par groupe</i> , sauf ministres (2009-2015)	1
Tableau 2. Pourcentage de femmes ministres à la CIT (2009-2015)	Error! Bookmark not defined.
Figure 1. Pourcentage de femmes déléguées à la CIT <i>par groupe</i> (2009-2015)	2
Tableau 3. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) <i>par région</i> , y compris les ministres (2009-2015)	3
Figure 2. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) <i>par région</i> , y compris les ministres (2009-2015)	3
Figure 3a. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) <i>par groupe</i> (2009-2015)	4
Figure 3b. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) <i>par groupe</i> (2009-2015)	5

Tableau 1. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) par poste et par groupe, sauf ministres (2009-2015)

2009	Déléguées	Déléguées suppléantes	Conseillères	Total
Gouvernements	25,9	33,4	36,8	33,2
Employeurs	18,8	20,0	26,7	22,7
Travailleurs	14,1	21,7	29,7	24,1
Total	21,3	27,7	32,6	28,5
2010	Déléguées	Déléguées suppléantes	Conseillères	Total
Gouvernements	26,0	33,8	33,3	31,8
Employeurs	16,5	18,8	21,9	19,7
Travailleurs	15,2	21,5	30,9	25,9
Total	21,5	27,6	31,8	28,3
2011	Déléguées	Déléguées suppléantes	Conseillères	Total
Gouvernements	22,5	35,4	34,1	32,1
Employeurs	18,6	27,4	23,9	23,6
Travailleurs	16,2	24,1	25,5	23,2
Total	20,0	30,5	29,7	27,8
2012	Déléguées	Déléguées suppléantes	Conseillères	Total
Gouvernements	23,0	35,1	34,1	31,9
Employeurs	20,1	19,2	22,7	21,1
Travailleurs	13,9	21,3	25,7	22,3
Total	20,1	28,1	29,1	26,9
2013	Déléguées	Déléguées suppléantes	Conseillères	Total
Gouvernements	25,9	30,7	35,4	31,8
Employeurs	22,0	26,8	22,4	23,6
Travailleurs	16,3	18,5	25,1	21,7
Total	22,5	26,7	29,4	27,1
2014	Déléguées	Déléguées suppléantes	Conseillères	Total
Gouvernements	27,4	33,7	38,4	34,5
Employeurs	22,8	30,6	26,0	26,4
Travailleurs	19,3	21,2	25,5	23,3
Total	24,2	30,4	31,6	29,7

2015	Déléguées	Déléguées suppléantes	Conseillères	Total
Gouvernements	28,4	36,6	40,0	35,9
Employeurs	22,9	27,8	27,4	26,4
Travailleurs	15,0	24,8	26,5	23,7
Total	23,7	31,9	32,4	30,2

Tableau 2. Pourcentage de femmes ministres à la CIT (2009-2015)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Femmes ministres	27,6	25,4	29,3	24,8	28,6	27,8	21,1

Figure 1. Pourcentage de femmes déléguées à la CIT par groupe (2009-2015)

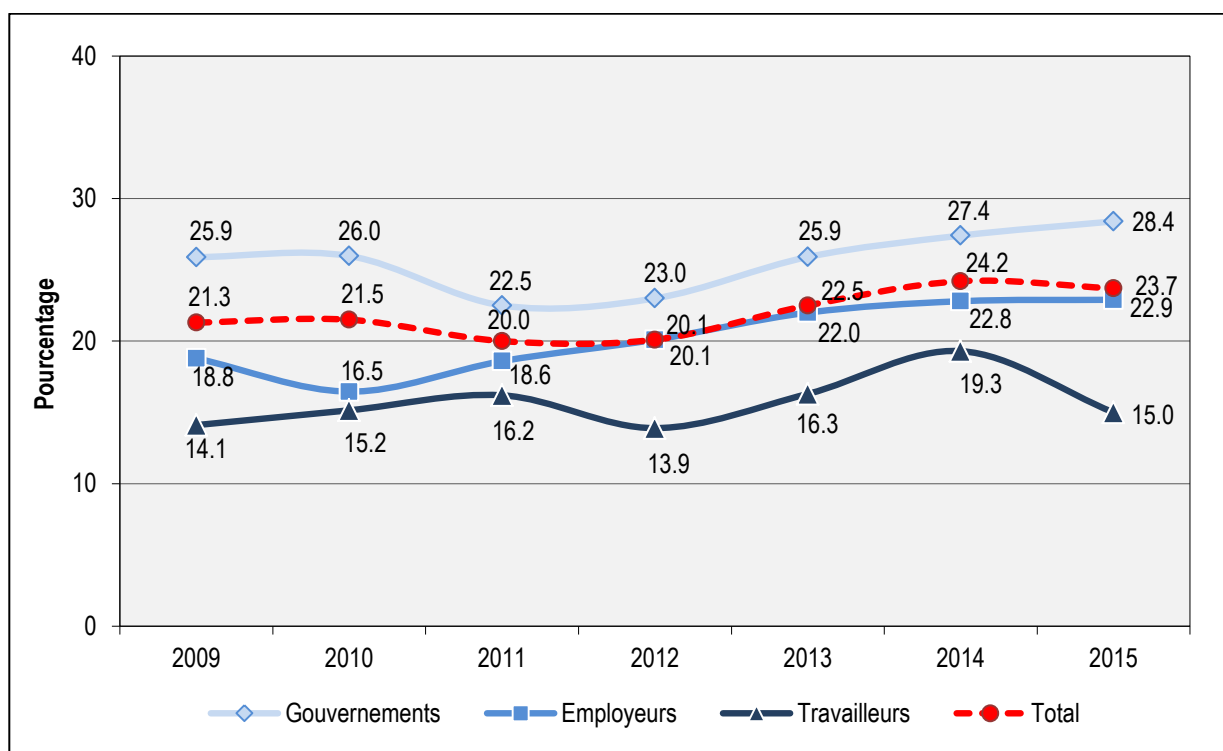


Tableau 3. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) par région, y compris les ministres (2009-2015)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Afrique	22,9	23,4	22,6	20,3	23,9	23,8	24,5
Etats arabes	13,1	13,0	12,8	11,7	14,0	22,8	18,8
Asie et Pacifique	21,4	21,3	23,9	24,6	21,1	24,8	27,7
Europe	39,1	36,3	35,6	35,8	36,1	38,6	38,3
Les Amériques	33,7	30,9	35,0	32,2	32,2	35,3	34,1
Total	28,4	27,6	27,9	26,8	27,2	29,6	29,8

Figure 2. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) par région, y compris les ministres (2009-2015)

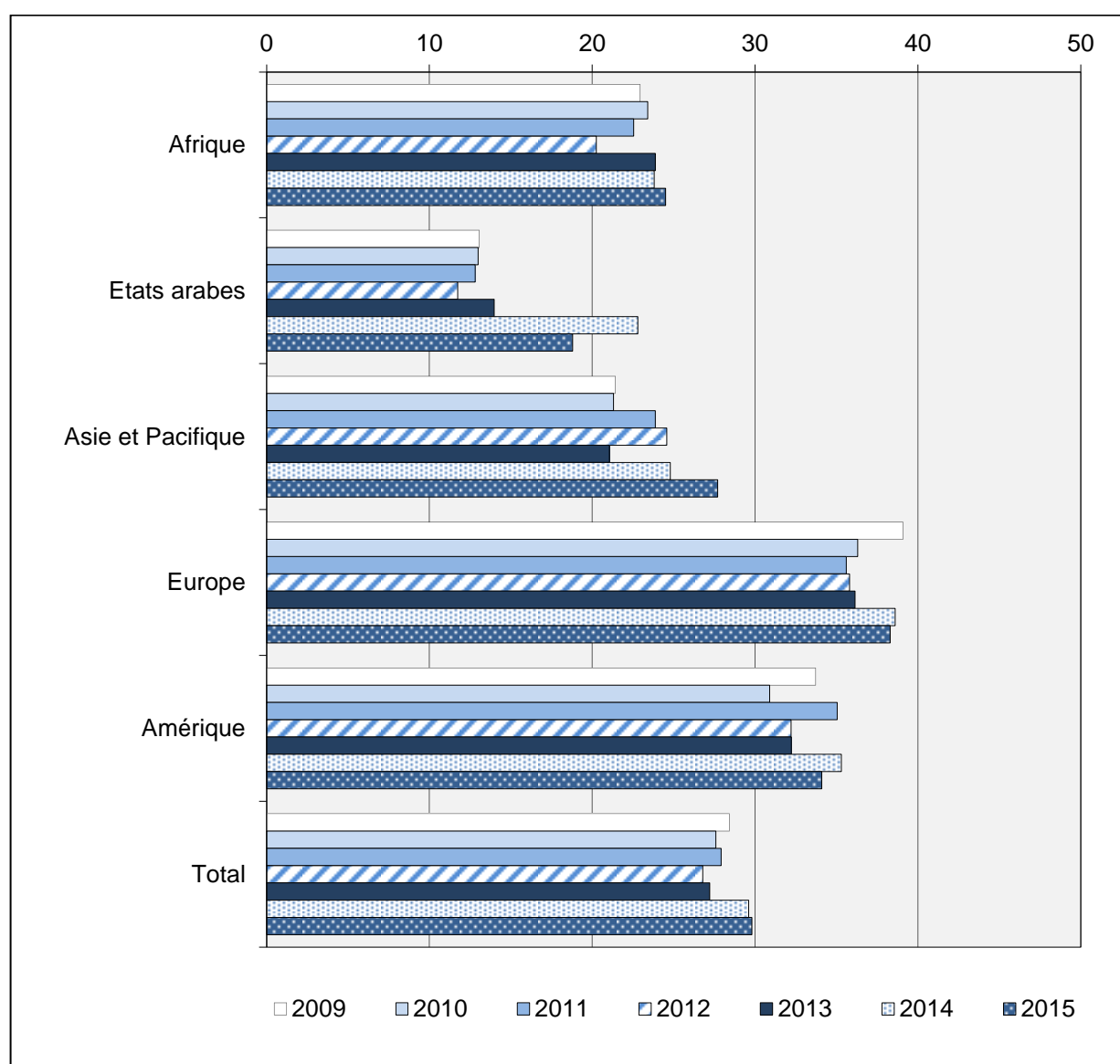


Figure 3a. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) par groupe (2009-2015)

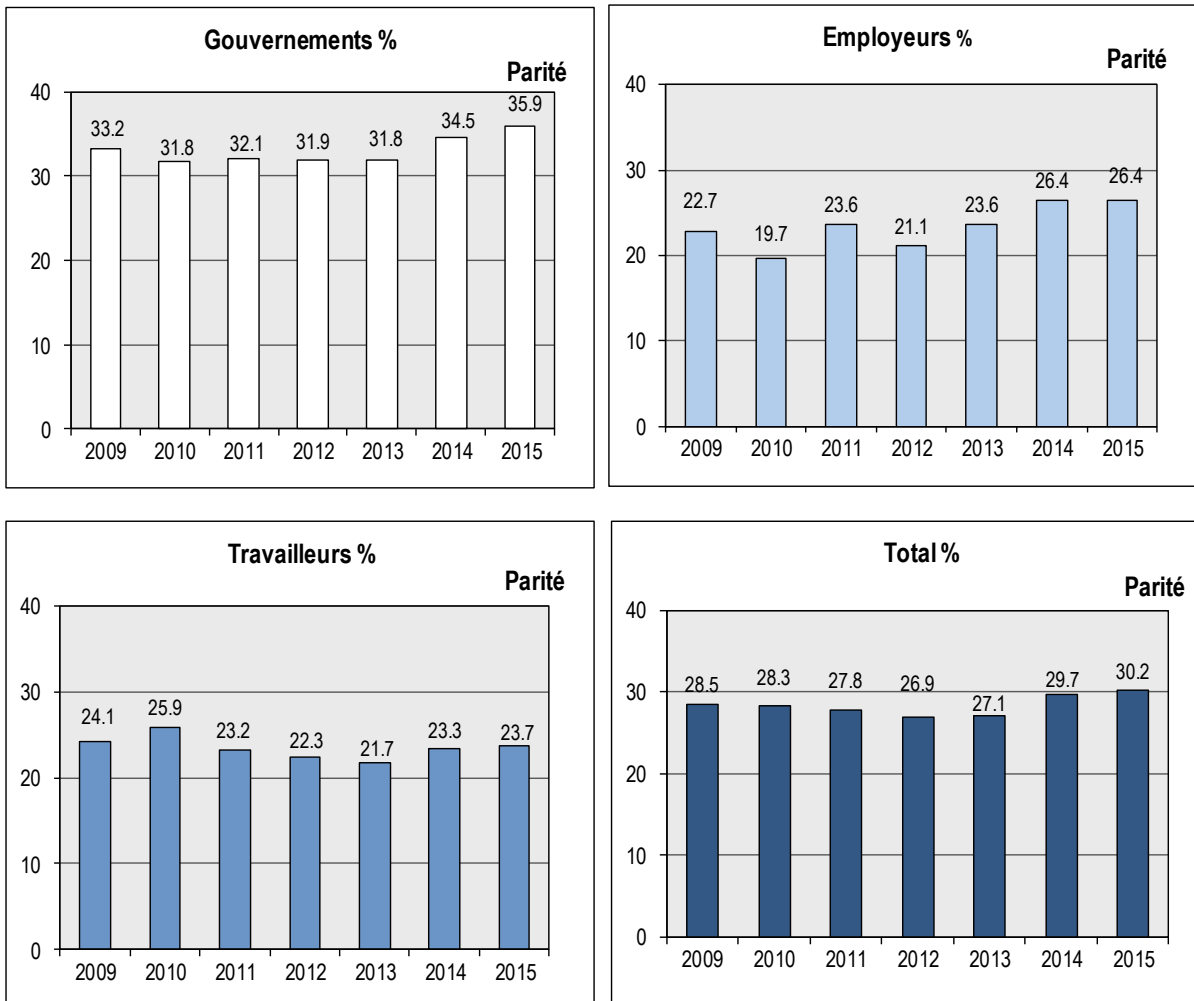
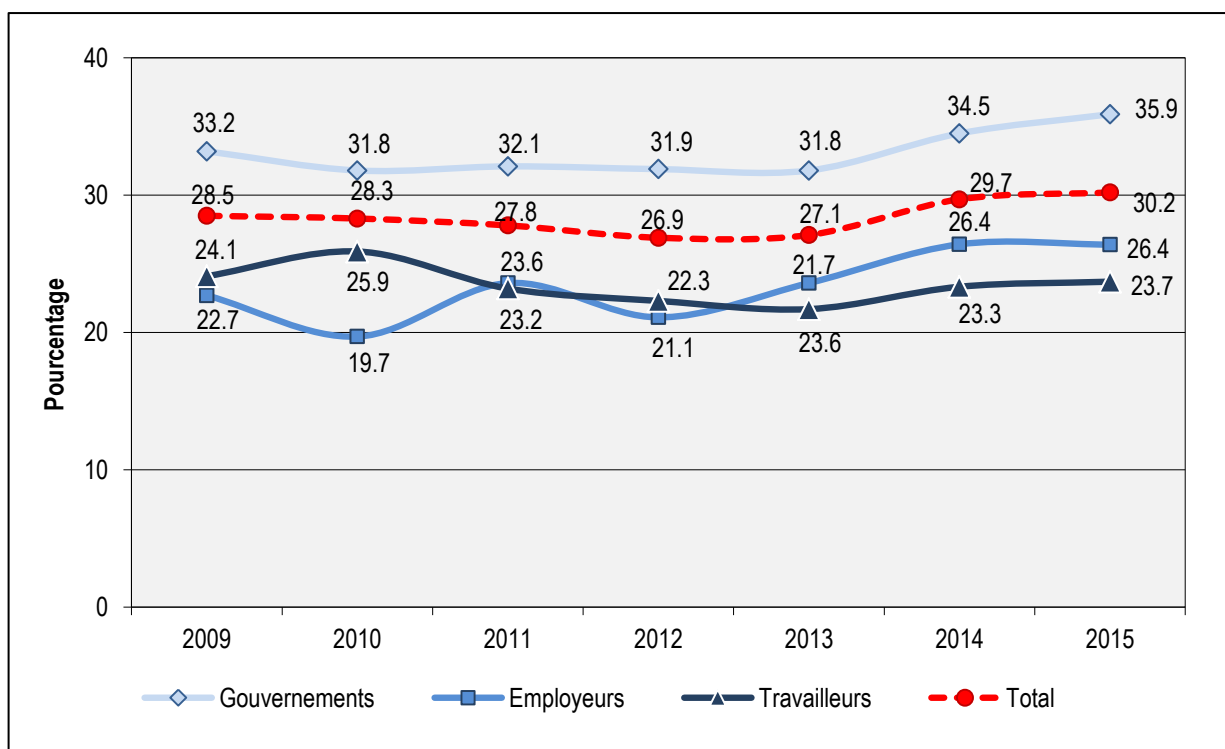


Figure 3b. Pourcentage de femmes participant à la CIT (déléguées, déléguées suppléantes et conseillères) par groupe (2009-2015)



Le Service du genre, de l'égalité et de la diversité, BIT

Le Service du genre, de l'égalité et de la diversité (GED) fait partie du Département des conditions de travail et de l'égalité du Bureau international du Travail. Il est chargé de promouvoir l'égalité et le respect pour la diversité dans le monde du travail.

L'expertise de GED se concentre sur les questions liées à l'égalité de chances et de traitement pour toutes les femmes et tous les hommes dans le monde du travail, et sur l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine ethnique, l'identité autochtone et le handicap. Le service propose aux mandants des stratégies et des outils visant à la promotion de milieux de travail plus inclusifs et permettant que les politiques, programmes et institutions tiennent compte du genre et fournit également une assistance technique.

GED coordonne le Plan d'action du BIT pour l'égalité entre hommes et femmes, un outil axé sur les résultats qui a pour vocation d'opérationnaliser la politique de 1999 sur l'égalité entre femmes et hommes et l'intégration de cette dimension à l'échelle du Bureau international du Travail.

Le service supervise le *Réseau genre de l'OIT*, qui regroupe des coordonnateurs de genre au siège de l'Organisation, des spécialistes de genre sur le terrain, ainsi que des points focaux de genre dans les unités au siège et dans les bureaux extérieurs.

GED participe aux initiatives interinstitutionnelles de l'ONU visant à promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et collabore également aux mesures de promotion du travail décent pour les personnes handicapées et des droits des peuples indigènes et tribaux. Le service entretient aussi des contacts avec des groupes de la société civile et des institutions académiques.

Service du genre, de l'égalité et de la diversité (GED)
Département des conditions de travail et de l'égalité (WORKQUALITY)
Bureau international du Travail
4, route des Morillons, Suisse
Tél.: +41 22 799 6730
Fax: +41 22 799 6388
ged@ilo.org
www.ilo.org/gender